



RETRANSCRIPTION CONFÉRENCE

Décembre 2012

« Sécurité des personnes et des biens (incendie, sûreté) : comprendre les nouvelles réglementations »

Conférence en avant-première des Congrès/Salons Préventica
Mercredi 31 octobre 2012, Paris

Intervention de Serge Recoules, Président, FFMI (Fédération Française du Matériel Incendie)

Bonjour Mesdames, Messieurs.

D'abord, je vais vous donner quelques éléments, rapidement introduire la Fédération, vous présenter la Fédération française du matériel incendie.

Ensuite, la partie principale de ma présentation aujourd'hui tournera autour des thématiques de la responsabilité sociétale, des initiatives qu'on a prises dans ce domaine-là.

Et en termes d'actualités, nous ferons un petit point sur le débat relatif au poids des normes dont vous entendez parler régulièrement ces temps-ci et qui peut-être, je pense, vous intéresser.

La Fédération française du matériel incendie, c'est avant tout des équipementiers, ce sont des gens qui sont très diversifiés.

Nous avons des chimistes qui font des émulseurs, par exemple. Nous avons des constructeurs automobiles qui font des véhicules de secours. Nous avons des électroniciens qui font des systèmes de sécurité électronique, bien sûr. Nous avons des mécaniciens purs qui font, par exemple, des extincteurs, qui font des systèmes de désenfumage de toit, par exemple des lanterneaux. Et nous avons des gens qui font aussi de l'édition avec tout ce qui concerne les panneaux et les plans de sécurité que vous connaissez.

Ici, je vous ai brossé un tableau succinct, une photo du marché de la sécurité incendie, 3 milliards d'euros au niveau du marché découplés à peu près comme ceci, décomposés comme ceci. Le gros étant, bien sûr, l'extinction. L'extinction, je ne l'ai pas citée, mais cela inclut, par exemple, les systèmes à base d'eau, bien sûr, les systèmes sprinkler. Cela inclut les systèmes à mousse à gaz d'extinction automatique, le petit extincteur que j'ai cité tout à l'heure. Et ceci pèse 41 % du total.

Vous avez environ un tiers sur la partie de détection automatique des systèmes de sécurité électronique associés et le compartimentage désenfumage qui pèse à peu près 19 % de ce marché, avec pour les véhicules d'intervention normalisés, 8 % de leur part de marché. C

ela représente sensiblement 25 000 emplois en France, 250 entreprises, toutes les tailles. Cela va de grands groupes, je dirais, internationaux. Beaucoup de PME, on parlait tout à l'heure de l'importance des PME.

Nous représentons massivement des PME, quelques ETI, et même des TPE, puisque, dans le domaine de la sécurité incendie, la Fédération reprend aussi environ 60 % de son marché, est composée de prestations de services, installation et maintenance.

Je n'ai pas donné des chiffres d'évolution, mais pour faire très simple, cela rejoint ce que vous avez entendu tout à l'heure de Monsieur Mailfait, globalement, c'est à peu près les mêmes tendances. C'est-à-dire que je considère que nous allons faire une année 2012 blanche, cela veut dire complètement plate. 2013, comme la visibilité aujourd'hui, dans le business, dans les affaires, est extrêmement réduite pour ne pas dire nulle, je pense que 2013 sera aussi une année mauvaise. En tout cas, on est très inquiet par rapport aux problématiques de l'évolution, d'une part, du marché de la construction, d'une part, des contraintes sur les budgets des collectivités locales sur les tendances 2013.

Tout à l'heure, Eric a introduit la thématique de la sécurité globale, sûreté et sécurité incendie. Au niveau de la sécurité incendie, voilà comment nous concevons la sécurité globale. Pour nous, c'est un triptyque, si vous voulez, cela s'appuie en clair sur trois dimensions.

Une première qui est un peu la méthodologie, la méthodologie, c'est la doctrine. Tout le cursus réglementaire qui existe en France, par exemple, pour les ERP, les IGH, cette partie, on va dire, doctrine qui est forte, qui est importante en France, qui est de qualité. Les hommes sont, bien sûr, ce sont les compétences, ce sont nos employeurs. On a entendu parler tout à l'heure de formation. Bien sûr qu'attirer, dans notre filière, des gens de qualité, c'est fondamental et faire développer leur compétence, c'est clé aussi. On utilise pas mal de qualification des personnels à travers la filière de la sécurité incendie. Et les matériels, c'est le métier, bien sûr, de tous nos équipementiers. Avoir des matériels qui fonctionnent bien, qui fonctionnent dans la durée, ce sont les points que je vais illustrer dans le prochain slide. Le tout concourant à une sécurité incendie globale.

J'ai parlé produit de qualité, pour nous, l'essentiel, nous nous appuyons pour obtenir cette performance, pour obtenir un niveau d'excellence au niveau de la filière incendie, sur des produits et des services certifiés. Cela veut dire quoi, cela veut dire des essais.

J'ai vu que le CNPP était dans la salle, il doit savoir ce que je veux dire par là. Un contrôle de production et des audits effectués par tierces parties indépendantes, cela, si vous voulez, c'est un peu notre credo. On considère que si une tierce partie indépendante valide les équipements et les services qui sont produits dans ce domaine-là, on gagne en transparence en qualité et en efficacité. Un point important, la qualité, c'est bien, mais quand on fabrique, par exemple, juste pour prendre un produit, des extincteurs, il est important que le cent millième produit qui sort de chaîne de fabrication, vous connaissez aujourd'hui la mondialisation, les chaînes de sous-traitance dans le monde, etc. tout cela est devenu assez compliqué, mais il est essentiel que le cent millième produit soit conforme au premier produit, au premier prototype, si vous voulez, qui a été testé.

Et cela peut se faire par un contrôle par tierce partie de la qualité produite en usine. On fournit en général des systèmes de sécurité complets. Donc, l'associativité des composants, c'est un des points aussi qui est fondamental, qu'il nous faut assurer, nous assurer que tous les éléments fonctionnent, bien sûr, de manière opérationnelle et fonctionnelle entre eux de manière efficace.

Pour y arriver, on a pensé que, pour vous, il était rationnel d'arriver avec un message clair lisible. On pense que parfois trop de marques, tue la marque, et on arrive avec une marque de certification produit, on vous propose, et nos industriels se sont engagés là-dessus sur une marque de certification produit et une marque de certification service. Je vous ai promis de parler un petit peu de notre débat qui est notre problématique actuelle qui est le coût des normes.

Si vous écoutez la radio ou la télé, actuellement, vous regardez la télé, vous voyez, c'est depuis trois mois, on est un peu bombardé par les hommes politiques, je peux citer les sénateurs, Monsieur Dominique de Legge, Monsieur Yves Rome ; je peux citer, par exemple, en député, Monsieur Pierre Morel-A-L'Huissier.

On entend, de plus en plus, ce que je pense est un gros malentendu, une incompréhension. On entend un message disant : les normes, cela coûte trop cher, il y en a trop en France, il faut les éliminer, etc. C'est un peu une cause, un cheval de bataille qui était enfourché relativement récemment, avec un peu de dénigrement sur ce sujet. Je vous ai fait un petit trait d'humour, j'ai dit « énorme confusion », entre règlement et norme technique.

Notre base, ce sont les normes techniques, globalement. On est, bien sûr, en tant que Fédération et en tant qu'industriel, comme vous l'êtes, je le pense, tous très favorables à une simplification des procédures administratives en France, parce que, vous connaissez le mille feuilles, c'est un peu compliqué à gérer. On est sincèrement supporteur de cette démarche qui consisterait à simplifier ces procédures.

Par contre, il faut bien être conscient que les normes techniques et le règlementaire, ce sont des vases communicants. Si on en allège un, l'autre grossit automatiquement, puisqu'en fait, la manière de réaliser quelque chose, comment vous faites un produit, comment vous le spécifiez, comment vous le testez, c'est dans la norme. Si vous l'enlevez de la norme, il faut le mettre dans le règlementaire, sinon il y a un déséquilibre.

Quelque part, on ne peut pas, si on raisonne de manière un peu trop globale, on peut passer complètement à côté de ce sujet. De même, pour nous, on pense que vous êtes des animateurs potentiels des personnes qui peuvent aider à faire évoluer les normes, puisque, les normes, cela se fait de manière collégiale consensuelle. Les collectivités locales y sont invitées, les utilisateurs, les ministères, bien sûr et les industriels.

Nous avons, au sein de la FFMI, par exemple, pour vous situer pour dire que c'est important nous, environ une centaine d'experts participent à la normalisation en France, pour certains produits, mais aussi au niveau européen, au CEN et à l'ISO, à l'international. Pour nous, si vous voulez, notre définition de ce qui est une norme technique, c'est un langage commun, une simplification pour vous du cahier des charges que vous devez rédiger ou que vous pouvez rédiger. Cela entraîne au contraire de cette notion de surcoût et de coût énorme qui en découlerait, une uniformisation du produit et le produit devient plus standard, plus banal, si vous voulez.

La concurrence internationale ou sur le marché est accrue et d'autre part, la norme, c'est ce qui nous permet, c'est ce qui permet aux industriels aussi de vous amener une innovation, une nouveauté, en termes de technique, en termes de produits, si on veut faire décoller le marché d'un produit donné, qui est innovant, qui apporte une innovation, sans qu'il soit à un prix exorbitant, il faut le standardiser, il faut utiliser des normes pour cela.

Pour toute évolution produit ou technique, nous sommes convaincus que c'est le bon cheval pour y parvenir. C'est un débat dans lequel vous allez nous voir intervenir plus régulièrement, en termes de communication, pour défendre ce point de vue que j'espère avoir passé aujourd'hui assez clairement.

Je passe à la responsabilité sociétale. Responsabilité sociétale, pour nous, elle s'articule comme ceci. D'abord, je dirais l'intérêt de la santé, bien sûr, pour l'homme. Je vous donne quelques exemples concrets de nos activités dans ce champ-là. On a, par exemple, organisé complètement une filière de retrait des détecteurs ioniques. Donc, ce sont des sources radioactives qui sont présentes dans les ERP. On cite un chiffre, comme cela date de 1950 ou par là l'installation de ces détecteurs-là.

On cite le chiffre de 7 millions de détecteurs en France. Pour ce faire, pour assurer, si vous voulez, de manière très simple, à la fois un retrait propre, c'est-à-dire que ces sources ne se retrouvent pas sous les ponts, des les rivières ou n'importe où, dans les champs.

On a organisé avec toute l'industrie, c'est-à-dire qu'on a créé une association et fédéré des industriels de l'électricité, notamment le CERS, la FFIE, le SVDI et une partie de la FFMI, derrière un projet de référentiel, un label QUALDION qui a été développé avec l'autorité de sûreté nucléaire, de manière à garantir, à la fois, si vous voulez, un retrait propre, on va dire, une migration propre et une prise en responsabilité des détecteurs chez l'utilisateur, chez l'exploitant, directement, une prise de responsabilité pour assurer la transparence et le fait que la filière va permettre de déposer ces sources dans un endroit, disons, choisi par le CEA, par ALHAMBRA.

Cette filière-là, a ce côté migration, mais aussi maintien d'un niveau de sécurité suffisant pour le site, tout d'un coup, que l'on met à nu, on en enlève une partie. Le fait de remplacer et de s'assurer que le nouveau système est au moins aussi performant que celui qui existait auparavant incombe à notre métier, à la partie sécurité incendie.

C'est ce que porte le label QUALDION. Là aussi, nous avons joué la tierce partie indépendante, puisque celui qui gère ce label, c'est, en fait, c'est le LNE, Laboratoire national de métrologie et d'essai. Cela a démarré en juillet 2012 sensiblement.

Toujours en santé, on est d'actif promoteur de la lumière naturelle avec les lanterneaux, on est revenu un petit peu aux amours de ce produit, en tout cas sa fonction première puisque vous le savez, c'est un produit qui est destiné à évacuer les fumées et les chaleurs, mais avant tout, c'était fait pour éclairer. Donc, on a fait toute une campagne de mesure d'essai, on a développé des logiciels de simulation qui permettent aux architectes de calculer le facteur lumière du jour, donc en fait, le niveau d'éclairage dont vous disposez par exemple sur un atelier, sur un endroit où des hommes sont censés travailler, donc, cela apporte évidemment un confort.

C'est bénéfique pour l'homme, cela a été prouvé par de nombreuses études scientifiques et une économie d'énergie, ce qui n'est pas négligeable non plus puisque vous allez voir que la responsabilité sociétale rejoint souvent, parfois, en tout cas le développement durable.

Je n'ai pas cité toujours dans le même esprit que le détecteur ionique. On a aussi été pionnier dans le domaine de la filière, du lancement de la filière D3E Pro, donc les déchets, tout ce qui concerne les déchets électroniques du bâtiment, de la sécurité incendie bien sûr, mais pour le bâtiment, des constructions de bâtiment et là, on travaille aussi sur la filière des déchets diffus spécifiques ménagers où les extincteurs vont être concernés d'ici quelques mois. En accessibilité. L'accessibilité, pour nous, le message est très simple, On permet depuis 2005 avec les textes parus en 2009 aussi, une accessibilité de tous au bâtiment, enfin, en général. Il faut permettre aussi l'évacuation des personnes à mobilité réduite en même temps. S'ils accèdent au bâtiment, il faut qu'ils puissent évacuer en cas vraiment de problème.

Donc, pour ce faire, on a travaillé aussi avec l'IGNES pour développer un guide de choix avec les pouvoirs publics qui a été développé sous la houlette d'AFNOR en fait, qui permet d'apporter des bonnes pratiques dans la mesure où c'est un domaine relativement neuf cette accessibilité. Donc, pour développer des solutions techniques pour les malentendants, pour les aveugles, et cetera, qui, sous la forme de produits et de solutions concrètes permettent de faciliter cette évacuation avec, je dirais un produit dérivé qui concerne les produits photoluminescents qui dans les domaines où il n'y a pas du tout de lumière ou très peu de lumière, apporte un élément pour pouvoir faciliter le guidage vers notamment les espaces d'attente sécurisés, donc, à la fois de l'électricité et de la signalisation de sécurité.

En matière de sécurité de protection de l'environnement, on a travaillé par exemple sur l'évolution des agents extincteurs pour que lorsqu'on utilise un produit comme un extincteur, on entraîne moins, si vous voulez, de dommage durable à l'environnement sur lequel cela peut s'exercer, d'une part.

Donc, des agents extincteurs qui sont, si vous voulez, moins dangereux pour l'homme et pour l'environnement, mais qui apportent le même niveau de sécurité et de pouvoir d'extinction. Ce n'est pas si facile que cela, cela a nécessité d'énormes campagnes d'essai parce que quand on réduit la nocivité d'un produit, parfois son pouvoir d'extinction est amoindri.

On a aussi développé dans le cadre de la réduction des gaz à effet de serre pour les installations automatiques d'extinction à gaz une formation mutualisée et une certification donc, avec le ministère de l'Écologie qui permet là aussi d'avancer au niveau protection de la terre et de l'environnement. C'est tous ces éléments-là qui sont, je dirais, des actions concrètes que nous avons faites sur le terrain avec beaucoup de partenaires. Vous le voyez, on est en général très ouvert pour collaborer avec pas mal de parties prenantes. Au-delà de cela, on a un rôle bien sûr d'information et de formation avec une ambition, c'est la création d'une culture incendie en France, enfin, vous me direz si vous êtes d'accord avec cela ou pas, mais je pense que la culture incendie en France en général, elle est assez peu répandue, elle n'est pas si forte que cela, et notamment chez les particuliers.

Donc, on a pris la tâche, vous savez qu'il y a une loi qui est sortie sur la mise en place de détecteur de fumée dans les logements de tous les particuliers, 2010, avec obligation d'être équipé dans tous les logements en 2015, dont notre rôle c'est d'apprendre aux particuliers comment monter ces détecteurs de fumée, et cetera, d'essayer de vulgariser le produit pour qu'on passe d'une simple obligation, on va dire réglementaire, que la loi a généré en 2010, à un service puisqu'en fait, cela permet de réveiller les gens chez eux.

Avec 800 morts par an, dont une majorité de décès la nuit, cela permet de gagner quand même en efficacité. Et je crois qu'on a besoin de nous dans ce rôle-là. Pour terminer parce que je ne sais plus si j'ai débordé un petit peu ou pas, mais je vous présente donc rapidement les quelques conférences que nous avons envisagé de donner en 2013 avec Préventica les thèmes et vous voyez qu'on rejoint beaucoup des thèmes que je viens de vous citer comme s'inscrivant dans cette perspective de responsabilité sociétale, développement durable et notre activité FFMI. Je crois que je vous les ai tous indiquées sauf peut-être le tout dernier qui sera, je dirais une information sur le sprinkler utilisé face aux risques spéciaux avec, là aussi, un objectif de moins nuire à l'environnement. Je vous remercie.

Eric Dejean-Servières

Juste, clairement, aujourd'hui, est-ce que les organisations que vous représentez en tribune aujourd'hui ont l'impression d'accueillir et d'entendre la voix des entreprises de terrain régulièrement dans vos réunions de travail ? Est-ce qu'aujourd'hui ce lien se fait ?

Serge Recoules

Je voudrais dire, donc, pour nous, bien sûr, on a d'abord avant de vous demander de remonter de l'information, on a un devoir d'information nous-mêmes. Donc, bien sûr, on a un site comme, je dirais tout le monde et on a aussi quelques parutions de lettres qui permettent de passer de l'information, notamment en matière réglementaire ou analyse très globale de la réglementation.

Au niveau des échanges ou de la remontée d'information, pour nous, j'ai insisté beaucoup tout à l'heure sur la partie, par exemple, commission de normalisation. Il y a dans ces comités-là, dans ces commissions, dans ces travaux, dans ces GT, des utilisateurs et des responsables de sécurité.

Donc, je dirais que le but de ces plateformes d'échange pour bâtir un nouveau texte, pour développer une position, est d'échanger, donc, je dirais que le forum existe.

Si vous me demandez s'il est bien utilisé aujourd'hui, honnêtement, on a constaté qu'il y avait une petite érosion au niveau des utilisateurs, c'est-à-dire que par rapport à il y a cinq ans ou dix en arrière, mais au moins cinq ans, il y a moins d'utilisateurs qui sont partie prenante, qui interviennent. Je pense que c'est assez banal, mais bon, les entreprises recherchent évidemment de la productivité, elles veulent faire des économies, et cetera. Enfin, il y a des tas de raisons qui existent, j'en suis sûr, mais concrètement, si vous voulez, nous sommes promoteurs auprès d'organismes, pour citer des noms, comme l'AFNOR ou d'autres ou même les ministères, pour faire intervenir dans des groupes de travail, sur des nouveaux textes, des utilisateurs et souvent on peine, on a du mal à trouver les bons représentants ou un nombre suffisant de représentants.

Donc, le message, c'est vous êtes plus que les bienvenus pour aider à ces travaux-là. Mais par contre, aujourd'hui, il y a un petit déficit, voilà.

Sébastien Samuelli

Sébastien Samuelli, CNPP. Éléments que je n'ai pas du tout entendu dans vos éléments de prospective et qui sont pourtant déjà omniprésents dans la sécurité d'aujourd'hui. J'aurai tendance à dire qu'on assiste à l'avènement après l'avènement de la surveillance humaine et de l'externalisation de cette prestation dans les entreprises, à l'avènement du *facility management* et même du *property management*. Je voulais savoir ce que vous pensiez de l'interférence entre ces différents métiers, entre les métiers de la surveillance humaine et les métiers notamment du *facility* et du *property management*. C'est ma première question et la deuxième remarque, dans les grandes tendances quand même que l'on voit apparaître un petit peu partout, y compris dans la réglementation parce que c'était quand même le sujet du jour, ce sont les évolutions réglementaires. On en a finalement très peu parlé. C'était effectivement de voir que la culture du résultat devient omniprésente. Le résultat n'est pas simplement présent au niveau de la jurisprudence, il est présent au niveau de la réglementation aujourd'hui. Je voulais savoir, quel était votre sentiment à ces sujets ? Et il peut y avoir certaines dichotomies ou certaines disparités entre sécurité incendie et sûreté malveillance sur le sujet. Merci !

Serge Recoules

Je l'avais, non pas abordé, mais implicitement quand j'ai montré tout à l'heure, je dirais, le débat relatif au poids des normes, et cetera, en montrant notamment que le réglementaire et les normes étaient des vases communicants. C'est vrai que le réglementaire aspire de plus en plus à demander une obligation de résultat, vous avez raison, et que les moyens sont absents.

Et la manière qu'on a choisi pour traiter ces aspects-là, je l'ai un peu élaboré, ce sont bien sûr les normes que je citais tout à l'heure, l'évolution de ces normes au niveau français, mais aussi surtout au niveau européen. Les normes européennes, c'est 80 % de notre contexte aujourd'hui dans l'incendie et au niveau des certifications, je l'ai mentionné dans mon slide aussi, puisque la certification définit souvent le moyen, comment on va atteindre ce résultat-là. Donc, voilà comment on a répondu déjà et on continue de répondre parce que c'est un travail qui ne s'arrête pas celui-ci, je dirais, de révision, et cetera, des textes.

Mais c'est un travail permanent donc qui compense en quelque sorte cette évolution qui a l'avantage de simplifier l'aspect réglementaire puisque bon, elle ne donne que des objectifs à atteindre, c'est plus simple pour elle. Mais par contre, il faut remplir le, je dirais le comment on fait quoi, voilà.